



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 2 juillet à 15 h 40 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-463\*

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES LIVERPOOL - 151 AU 207, RUE DE LIVERPOOL - CONSTRUCTION DE SEPT BÂTIMENTS COMPORTANT 45 LOGEMENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2018-789 du 18 septembre 2018, confirmait sa participation financière pour la réalisation de ce projet de logements abordables et communautaires devant être réalisé dans un projet résidentiel intégré sur la rue de Liverpool dans la phase 52 du projet le Plateau;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis permet à des organismes sans but lucratif et à des coopératives de bâtir des logements abordables et communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de projets de logements admissibles au programme AccèsLogis implique le financement de la Société d'habitation du Québec et que la Ville de Gatineau s'associe en finançant la contribution du milieu de 15 %, et 10 % au Programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme au dossier a soumis sa demande d'aide financière afin de confirmer la contribution municipale pour respecter les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec a confirmé par une lettre du 15 mai 2019, qu'elle accepte d'accorder une participation financière au projet dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Cette étape-ci vise à confirmer l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec et de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de ville mandataire du programme AccèsLogis, la Ville de Gatineau confirme le montant de la contribution municipale pour ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil pour le projet de logements abordables et communautaires Projet Liverpool, situé aux 151, 155, 159, 163, 167, 171, 175, 179, 183, 187, 191, 195, 199, 203 et 207, rue de Liverpool :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque qui ne pourra être supérieur au montant réservé de 857 400 \$, à l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain à l'attention de madame Danielle Gagnon, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à la fin des travaux lors du dépôt de la demande d'ajustement des intérêts et suivant la présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

- de s'engager auprès de la Société d'habitation du Québec à défrayer un montant estimé de 37 924 \$, pour une période de cinq ans, les 22 suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer, au poste budgétaire 02-52100-962 - Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63221-972	632 790 \$	Règlement numéro 740-2013 - AccèsLogis - 2013-2014 - Subventions
02-63219-972	224 610 \$	Règlement numéro 719-2012 - AccèsLogis - 2012-2013 - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-464\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 11 décembre 2018, le Plan de développement de la zone et des activités agricoles de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a autorisé le versement de 40 000 \$ par an, pour une période de cinq ans, pour la mise en œuvre de certaines actions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion au projet provincial L'ARTERRE (action 1.3) et l'amélioration de l'accompagnement des entreprises agricoles et de transformation (action 1.7) figurent parmi les actions ciblées par le Plan de développement de la zone et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite mandater la Table agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation de ces actions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de mandater la Table agroalimentaire de l'Outaouais pour la réalisation des actions 1.3 et 1.7 du Plan de développement de la zone et des activités agricoles et d'entériner le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Table agroalimentaire de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62225-419	25 000 \$	Secrétariat au développement économique – Autres services professionnels et administratifs
02-61100-419	15 000 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Autres services professionnels et administratifs

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	25 000 \$		Surplus affecté - Autres services professionnels et administratifs
02-62225-419		25 000 \$	Secrétariat au développement économique – Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-465\*

**PRÉVOIR UNE PARTICIPATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC, VOLET 1 - PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES - PROJET COULOMBE - 111, RUE LESAGE, VILLAGE URBAIN MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander au conseil municipal l'aide financière à leur attribuer;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'aide du groupe de ressources techniques Regroupement des organismes sans but lucratif d'habitations et d'hébergement avec support communautaire en Outaouais, l'organisme Habitations des Rivières de l'Outaouais a soumis un projet de construction neuve sur un terrain vacant situé au 111, rue Lesage, pour un projet d'insertion en milieu bâti résidentiel de 98 logements;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été soumis comme projet en volet 1, sous la formule « Construction neuve – Clés en main » du programme AccèsLogis Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Habitations des Rivières de l'Outaouais a déposé un projet selon les objectifs du Guide de gestion pour la sélection des projets de Logements sociaux et communautaires;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de ville mandataire, la Ville de Gatineau s'assure de sélectionner des projets rencontrant les standards définis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accorder une participation financière à la réalisation d'un projet de logement abordable dans le cadre du programme AccèsLogis, volet 1 - Projet Coulombe situé au 111, rue Lesage dans le village urbain Mont-bleu, soit plus spécifiquement :

- une aide financière estimée à 2 012 981 \$ équivalent au financement de la contribution du milieu de 15 %;
- une contribution d'un montant estimé à 84 329 \$ correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63223-972	2 012 981 \$	Règlement numéro 807-2017 - Programme AccèsLogis - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-466\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2735-1-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2735 RELATIF À LA TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT SUR L'EMPRISE PUBLIQUE - TERRASSE RELIÉE À UN COMMERCE DE RESTAURATION DANS UNE ZONE CB TEL QU'ADOPTÉ PAR L'EX-VILLE DE HULL – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 2735-1-2019 modifiant le Règlement numéro 2735 relatif à la tolérance d'empiètement sur l'emprise publique – Terrasse reliée à un commerce de restauration dans une zone CB tel qu'adopté par l'ex-Ville de Hull.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-467\*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2019 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 5 250 000 \$ AFIN D'EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'OUVRAGES D'ART, DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 856-2019 autorisant un emprunt et une dépense de 5 250 000 \$ afin d'effectuer divers travaux d'ouvrages d'art, de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts et des honoraires professionnels.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-468\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 61-32-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AJOUTER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX SACS ADMISSIBLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-32-2019 modifiant le Règlement numéro 61-2006 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau afin d'ajouter une disposition relative aux sacs admissibles.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-469\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 839-2-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 839-2018 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 669-2010 AFIN DE REPORTER LA DATE D'APPLICATION DE LA LIMITATION DU VOLUME D'ORDURES MÉNAGÈRES PERMIS PAR COLLECTE ET PAR UNITÉ DESSERVIE PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 839-2-2019 modifiant le Règlement 839-2018 concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau et abrogeant le Règlement numéro 669-2010 afin de reporter la date d'application de la limitation du volume d'ordures ménagères permis par collecte et par unité desservie par le service municipal de gestion des matières résiduelles.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-470\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 853-2019 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 032 800 \$ POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU, LEQUEL EMPRUNT SERA REMBOURSÉ ENTIÈREMENT PAR LE BIAIS D'UNE SUBVENTION PROVENANT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 853-2019 autorisant un emprunt et une dépense de 2 032 800 \$ pour réaliser les travaux de construction de la bibliothèque du Plateau, lequel emprunt sera remboursé entièrement par le biais d'une subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-471\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 300-26-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE VIII RELATIVE AUX AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 300-26-2019 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau afin de modifier l'annexe VIII relative aux aires de stationnements privées.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-472\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 812-1-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 812-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 25 000 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AFFÉRENTS À LA RÉALISATION D'UN ARÉNA DE 4 000 PLACES ET DE TROIS GLACES COMMUNAUTAIRES AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 29 500 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 812-1-2019 modifiant le Règlement numéro 812-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer divers travaux d'infrastructures municipales afférents à la réalisation d'un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 29 500 000 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-473\*** **SUBVENTION DE 25 000 \$ - EMBELLISSEMENT DES PARCS DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION MARIE-CREVIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative d'habitation Marie-Crevier prévoit réaliser des travaux d'aménagement dans ses parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a pour but de mieux desservir tant les familles de la Coopérative d'habitation que les enfants du quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative d'habitation Marie-Crevier, par l'entremise de leur conseil d'administration, a fait une demande de subvention pour réaliser leur projet d'aménagement de parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral du Versant, désire contribuer au projet d'aménagement des parcs de la Coopérative d'habitation Marie-Crevier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de verser à la Coopérative d'habitation Marie-Crevier une subvention de 25 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement des parcs de la coopérative provenant du surplus de l'ex-Ville de Gatineau, district électoral du Versant;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Coopérative d'habitation Marie-Crevier;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Coopérative d'habitation Marie-Crevier et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et émettre un chèque de 25 000 \$ à l'ordre de la Coopérative d'habitation Marie-Crevier, à l'attention de madame Dominique Larocque, présidente du conseil d'administration, 541, rue Burns, Gatineau, Québec, J8P 6J5, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-90056-015	25 000 \$	District électoral du Versant – Aménagement des parcs de la Coopérative d'habitation Marie-Crevier

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2019-474\***

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE JARDIN URBAIN DU VIEUX-GATINEAU - REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU VIEUX-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a initié en 2013, une démarche de revitalisation urbaine intégrée dans le vieux-Gatineau et que cette démarche est toujours en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** des chantiers de travail ont permis de définir et de prioriser différentes actions à mettre en place afin de réaliser les objectifs de revitalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-341 du 11 avril 2017, a déposé le plan d'action de la revitalisation urbaine intégrée et que ce plan identifie des actions en vue d'une réalisation entre 2016 et 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a accepté de financer des projets tirés de ce plan d'action pour réalisation en 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services de Gatineau a été mandaté par le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-341 du 11 avril 2017, pour négocier des ententes avec les organismes mandataires en vue de l'octroi de subventions pour la réalisation de ces actions;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 275 000 \$ du Plan d'investissements – Volet projets de développement pour les années 2015-2018 a été réservé par le trésorier afin de financer ces ententes;

**CONSIDÉRANT QUE** les Serres urbaines Notre-Dame assumeront le rôle de gestionnaire du projet d'aménagement du Jardin urbain du Vieux-Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente entre les Serres urbaines Notre-Dame et la Ville de Gatineau pour l'aménagement d'un jardin urbain;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre les Serres urbaines Notre-Dame et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 25 000 \$ au nom des Serres urbaines Notre-Dame selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	25 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-475\*

**VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 1 087 535, 1 091 112, 1 091 144, 1 091 145, 2 634 648, 2 634 649, 2 735 300, 4 193 739 ET UNE PARTIE DU LOT 2 636 776 – 7129050 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 087 535, 1 091 112, 1 091 144, 2 634 648, 2 634 649 et 2 735 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connus et désignés comme étant un terrain vacant excédentaire situé à l'ouest de l'intersection de la rue du Grès et du boulevard de la Technologie;

**CONSIDÉRANT QU'**en mai 2018, la Ville de Gatineau lançait l'appel de propositions 2017 SP 266 dans le but de vendre ces six lots au soumissionnaire le plus offrant, pour un projet de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** n'ayant reçu qu'une seule proposition qui se trouvait bien en dessous de la valeur marchande, le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2018-796 du 24 octobre 2018, rejetait cette soumission et autorisait le Service des biens immobiliers à négocier de gré à gré avec tout individu ou entreprise intéressés à acquérir et développer le terrain, conformément aux obligations de l'appel de propositions 2017 SP 266;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des biens immobiliers a entrepris des discussions avec l'entreprise 7129050 Canada inc., laquelle s'était auparavant montrée intéressée à acquérir le terrain, mais n'avait pas soumissionné à l'appel de propositions 2017 SP 266;



**CONSIDÉRANT QU'**afin de maximiser l'espace disponible pour construire et ainsi rentabiliser son projet de développement, l'entreprise 7129050 Canada inc. souhaitait aussi acquérir l'emprise de la rue du Grès, les lots 1 091 145 et 4 193 739 du cadastre du Québec, ainsi qu'une partie du lot 2 636 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction de quatre ou cinq bâtiments, totalisant environ 6 038,70 m<sup>2</sup> (65 000 pi<sup>2</sup>) de plancher, sera réalisé en différentes phases de construction et comprendra entre autres, mais sans s'y limiter, une épicerie, une pharmacie, un restaurant et d'autres petits commerces de type « Commerce de voisinage », lequel nécessitera un investissement total à terme de l'ordre de 15 750 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux discussions et aux négociations, l'entreprise 7129050 Canada inc. a déposé une promesse d'achat proposant d'acquérir les lots précédemment mentionnés :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de vendre, de gré à gré, les lots 1 087 535, 1 091 112, 1 091 144, 1 091 145, 2 634 648, 2 634 649, 2 735 300 et 4 193 739 du cadastre du Québec, ainsi qu'une partie du lot 2 636 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale approximative de 36 379,26 m<sup>2</sup>, au prix approximatif de 2 726 565,31 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse d'achat négociée, incluant les conditions prévues à l'appel de propositions 2017 SP 266, et dûment signée par l'entreprise 7129050 Canada inc., le 17 mai 2019;
- de mandater le Service du greffe à effectuer toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir, notamment quant aux obligations de construction, et autoriser ce dernier, advenant le défaut de l'entreprise 7129050 Canada inc., à confisquer le dépôt de 10 % en garantie de l'obligation de construction ainsi qu'à accorder un nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux;
- de mandater les Services juridiques, advenant le défaut de l'entreprise 7129050 Canada inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de vente, incluant le respect du nouveau délai pour poursuivre et terminer les travaux, à entreprendre les procédures de rétrocession des lots faisant l'objet de la présente vente, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de vente à intervenir;
- de retirer le caractère public des lots visés par la présente vente, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-476\*

**SUBVENTION DE 10 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU NOUVEAU-MONDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Nouveau-Monde prévoit des travaux d'embellissement de la cour de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Nouveau-Monde relève de la Commission scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école du Nouveau-Monde, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Myriam Nadeau, par le biais de son budget discrétionnaire, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école du Nouveau-Monde :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser à la Commission scolaire des Draveurs une subvention de 10 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école du Nouveau-Monde provenant du budget discrétionnaire de madame la conseillère Myriam Nadeau, district électoral de Pointe-Gatineau;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79941-692	10 000 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-477\*

**SUBVENTION DE 35 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école La Source prévoit certains travaux d'embellissement de la cour de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école La Source relève de la Commission scolaire des Draveurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école La Source, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Nathalie Lemieux, par le biais de son budget discrétionnaire, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école La Source :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser à la Commission scolaire des Draveurs une subvention de 35 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour de l'école La Source provenant du budget discrétionnaire de madame la conseillère Nathalie Lemieux, district électoral de Touraine;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau pour l'aménagement de la cour de l'école La Source;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 35 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-692	35 000 \$	Madame la conseillère Nathalie Lemieux – District électoral de Touraine - Aménagement – Équipement non capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-478\*

**MODIFICATION AU FINANCEMENT DU PROJET - RÉFECTION DU CHEMIN VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-1013 du 18 décembre 2017, a adopté le Plan d'investissements – Volet maintien 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection du chemin Vanier, du chemin d'Aylmer au boulevard de Lucerne, était prévu au Plan de réfection du réseau routier ING-06-001;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Vanier et à l'ouverture des soumissions tenues le 28 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget du projet doit être majoré d'un montant imputable de 900 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible de puiser à même les soldes au Plan d'investissements – Volet maintien 2017 – Programme de réfection du réseau routier ING-06-001 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser une modification au financement du projet de réfection du chemin Vanier pour un montant additionnel de 900 000 \$ à même les économies des projets du Programme de réfection du réseau routier ING-06-001 du Plan d'investissements - Volet maintien 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-479\*

**MODIFICATION AU FINANCEMENT ET À LA RÉALISATION DU PROJET - RÉFECTION DES RUES BROOK, DOUGLAS, HELENORE, DERWIN ET JOHN - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2018-988 du 11 décembre 2018, a adopté le Programme triennal de réfection du réseau routier ainsi que le Programme triennal de réfection des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, pour les années 2019, 2020 et 2021, comprenant la réfection des rues Brook, Douglas, Helenore, Derwin et John;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement pour la réfection de l'ensemble de ces rues était prévu pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet progresse plus rapidement que prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection des rues Brook, Douglas, Helenore, Derwin et John et que l'ouverture des soumissions a été tenue le 23 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de réfection des rues Brook, Douglas, Helenore, Derwin et John doit être majoré d'un montant de 300 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de puiser les sommes requises à même les projets inscrits au Programme triennal d'investissements 2019, notamment par des soldes de projets complétés et par des budgets de projets non prévus en réalisation en 2019, et ce, pour permettre l'octroi du contrat du projet des rues Brook, Douglas, Helenore, Derwin et John :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser une modification dans le financement et à la réalisation du projet de réfection des services municipaux des rues Brook, Douglas, Helenore, Derwin et John afin d'utiliser les budgets prévus au projet de réfection des services municipaux, bassin du chemin de Montréal Est, phase 4.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-480\*

**MODIFICATION AU FINANCEMENT - PROJET DE RÉFECTION ET BOUCLAGE D'AQUEDUC DU CHEMIN EARDLEY, ENTRE LES RUES DU COUVENT ET FRONT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2015-882 du 8 décembre 2015, a adopté le Plan d'investissements – Volet maintien de 2016 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-1013 du 18 décembre 2017, a adopté le Plan d'investissements – Volet maintien de 2018 à 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2018-989 du 11 décembre 2018, a adopté le Plan d'investissements – Volet maintien de 2019 à 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection du chemin Eardley, entre les rues du Couvent et Front, était prévu au Programme de réfection du réseau routier ING-06-001 des années 2018 et 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection du chemin Eardley entre les rues du Couvent et Front était prévu au Programme de réfection des réseaux aqueduc et égouts ING-09-008 des années 2016, 2018 et 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Eardley et que l'ouverture des soumissions a été tenue le 30 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le total du financement adopté pour le projet de réfection du chemin Eardley est suffisant pour permettre l'octroi du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition entre le financement du programme de réfection du réseau routier ING-06-001 et le Programme de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts ING-09-008 doit être ajustée selon la dépense réelle du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection des services municipaux du secteur du Manoir-des-trembles-Val-Tétreau, phase 1, est prévu à la taxe dédiée 2019 ING-13-007 et que ce financement comprend les travaux de réfection du réseau routier, d'aqueduc et d'égouts :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser une modification au financement du projet de réfection du chemin Eardley, entre les rues du Couvent et Front afin de puiser la portion du financement manquant pour la réfection du réseau routier, à même le projet de réfection des services municipaux du secteur du Manoir-des-trembles-Val-Tétreau, phase 1, et de transférer la portion du financement d'aqueduc et d'égouts du projet de réfection du chemin Eardley au projet de réfection des services municipaux du secteur du Manoir-des-trembles-Val-Tétreau, phase 1, le tout à coût nul.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-481\*

**MODIFICATION AU FINANCEMENT - PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE BEAULAC - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-1013 du 18 décembre 2017, a adopté le Plan d'investissements – Volet maintien;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection de la rue Beaulac, du chemin Lattion à la rue Xavier, était prévu au Programme de réfection du réseau routier ING-06-001 de l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Beaulac et que l'ouverture des soumissions a été tenue le 23 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget du projet doit être majoré d'un montant imputable de 425 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des soldes de projets prévus au Programme de réfection du réseau routier ING-06-001 de l'année 2017 sont disponibles pour le projet de réfection de la rue Beaulac :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser une modification au financement du projet de réfection de la rue Beaulac pour un montant additionnel de 425 000 \$, à même les soldes de projets du Programme de réfection du réseau routier ING-06-001 de l'année 2017.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-482\*

**RECOMMANDATIONS - SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, a créé un sous-comité temporaire du comité exécutif responsable de réviser les conditions d'enlèvement de la neige (soufflage) et le déglacage des trottoirs (corridors scolaires) de la Politique de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a révisé le bilan des opérations hivernales 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité s'est réuni les 7 et 13 juin 2019 pour discuter de différentes alternatives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de :

- mandater l'administration à ajouter deux équipes de nuit dédiées au soufflage (option B) à titre de projet-pilote pour la saison 2019-2020 et à financer le montant de 1 200 000 \$ avec le surplus libre;
- mandater l'administration à présenter une modification à la Politique de stationnement hivernal afin de prolonger l'interdiction de 24 h à 48 h pour certaines conditions;
- prolonger le mandat du sous-comité temporaire - Déneigement du comité exécutif jusqu'au printemps 2020;
- autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-483\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE KÉROUL ET LA VILLE DE GATINEAU POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION « DESTINATION POUR TOUS »**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* rend obligatoire l'adoption d'un plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-644 du 4 juillet 2006, a adopté le cadre de référence Gatineau, Ville inclusive et son premier plan d'action annuel pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite afin de répondre à la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est une municipalité amie des aînés depuis 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2017, les actions ciblant les familles, les aînés et les personnes handicapées sont regroupés dans le plan d'action intégré triennal 2017-2019, adopté au conseil municipal par sa résolution numéro CM-2017-596 du 4 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'action intégré triennal 2017-2019 – Familles, Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle engage la Ville de Gatineau à entreprendre des démarches pour faire en sorte que la Ville de Gatineau obtienne la certification « Destination pour tous »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé a la responsabilité d'assurer le suivi du Plan d'action intégré triennal 2017-2019 – Familles, Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle;

**CONSIDÉRANT QUE** Kéroul est un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physiques restreintes et qu'il offre la certification « Destination pour tous »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire collaborer avec Kéroul dans son offre de services de classification « Destination pour tous » :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente avec Kéroul, afin que la Ville de Gatineau obtienne la certification « Destination pour tous »;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec Kéroul, en vue d'obtenir la certification « Destination pour tous » ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'organisme Kéroul, la somme de 24 950 \$ recommandée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnel à la signature d'une entente entre la Ville de Gatineau et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-419	24 950 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-484\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX AFIN DE DESSERVIR LES 47 ET 51, RUE CHIMO - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Yunfeng Chen a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux afin de desservir les 47 et 51, rue Chimo;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Yunfeng Chen afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis pour desservir les 47 et 51, rue Chimo :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et monsieur Yunfeng Chen concernant le prolongement des services municipaux (aqueduc et égouts sanitaires) requis afin de desservir les 47 et 51, rue Chimo, comme montré au plan d'ensemble préparé par la firme APA experts-conseils, portant le numéro G-2019-010-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis afin de desservir les 47 et 51, rue Chimo;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements, comme mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'exiger que monsieur Yunfeng Chen, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;



- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville de Gatineau reliée aux travaux de prolongement des services municipaux jusqu'à concurrence de 120 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	120 000 \$	Quote-part – Prolongement – Services municipaux – 47 et 51, rue Chimo (réseaux d'eau potable et d'égouts sanitaires)

À cet effet le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 120 000\$, remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-485\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, SERVICES JURIDIQUES, SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SERVICE DE POLICE ET CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** certains services ont procédé à l'analyse et l'évaluation de leurs besoins et qu'il est requis d'optimiser les structures afin de répondre à ces besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** les postes suivants sont devenus vacants :

- Technicien en administration (A) (poste numéro LSC-BLC-041);
- Secrétaire de direction (poste numéro SAJ-BLC-001);
- Commis de bureau (poste numéro COR-BLC-009);
- Greffier suppléant (poste numéro COR-BLC-011);
- Chef de services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022);
- Agent, renseignements criminels (poste numéro POL-POL-377);
- Commis-caissier (poste numéro CSG-BLC-002) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, des Services juridiques, du Service de l'urbanisme et du développement durable, du Service de police et du centre de services de Gatineau de la façon suivante :

### **Service des loisirs, des sports et du développement des communautés**

- Abolir le poste de technicien en administration (A) (poste numéro LSC-BLC-041) présentement vacant et situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste d'analyste financier (poste numéro LSC-BLC-052) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du contrôleur.

### **Services juridiques**

#### **Service des affaires juridiques**

- Abolir le poste de secrétaire de direction (poste numéro SAJ-BLC-001) présentement vacant et situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de secrétaire juridique de direction (poste numéro SAJ-BLC-013) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du directeur - Services juridiques,

#### **Cour municipale**

- Abolir le poste de commis de bureau (poste numéro COR-BLC-009) présentement vacant et situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de commis judiciaire (poste numéro COR-BLC-036) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section et greffier adjoint, Audition et jugement;
- Abolir le poste de greffier suppléant (poste numéro COR-BLC-011) présentement vacant et situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer un poste de percepteur-greffier suppléant (poste numéro COR-BLC-037) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section et greffier adjoint, Perception.

### **Service de l'urbanisme et du développement durable**

- Renommer le poste de poste de chef de service et projets immobiliers - Gatineau (poste numéro UDD-CAD-023) détenu par monsieur Wahb Anys, pour chef de services et projets immobiliers - Gatineau, Buckingham et Masson-Angers. L'allocation automobile sera ajustée à 2 730 \$ sur une base annuelle;
- Abolir le poste de chef de services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022) présentement vacant et situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres;
- Rattacher administrativement le poste de technicien en administration (A) (poste numéro UDD-BLC-043) détenu par madame Yolaine Cyr, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers - Gatineau, Buckingham et Masson-Angers;
- Créer un poste de responsable, Services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-048) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers - Gatineau, Buckingham et Masson-Angers;
- Rattacher administrativement les postes de technicien, Information et permis (postes numéro UDD-BLC-118 et UDD-BLC-119) détenus par messieurs Stéphane Plouffe et Marc Michaud, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers;
- Rattacher administrativement le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-044) détenu par madame Guylaine Bouchard, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers - Buckingham et Masson-Angers.

### **Service de police**

- Abolir le poste d'agent, renseignements criminels (poste numéro POL-POL-377) présentement vacant et situé à la classe 1 de l'échelle salariale des policiers;
- Créer un poste d'agent, analyse tactique (poste numéro POL-POL-396) situé à la classe 1 de l'échelle salariale des policiers, sous la gouverne de l'inspecteur, Section services spécialisés.

**Centre de services de Gatineau**

- Abolir le poste de commis-caissier (poste numéro CSG-BLC-002) présentement vacant et situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Créer, conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs, un poste volant dont le titre et la classe salariale est à déterminer par le Service des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-486\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**une réorganisation du Service de sécurité incendie est en cours;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaité de créer un poste avant la fin des travaux afin de permettre la mise en place de la structure souhaitée lors de son adoption :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de la façon suivante :

- Créer un poste de directeur adjoint, Support opérationnel et administratif (poste numéro INC-CAD-044) dont la classe salariale demeure à déterminer par le Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-487\*

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU BÉLANGER À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur (poste numéro UDD-CAD-001) du Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Mathieu Bélanger au poste de directeur (poste numéro UDD-CAD-001) du Service de l'urbanisme et du développement durable, sous la gouverne du directeur, Module de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Le salaire de monsieur Mathieu Bélanger est établi à la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mathieu Bélanger sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Mathieu Bélanger est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61100-115 – Service de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-488\*

**ENTÉRINER LES MODIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE PRÉVUES À LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POM-18-06 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective 2016-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties valorisent la santé et la sécurité au travail et la prévention des maladies professionnelles;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du sous-comité « Vêtement de protection individuelle » de santé et sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et l'Association s'entendent quant aux modifications à apporter :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'entériner les modifications à la convention collective prévues à la lettre d'entente ENT-POM-18-06.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-489\*

**SUSPENSION DE DEUX SEMAINES - EMPLOYÉ NUMÉRO 101525**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l'employé;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'entériner la suspension de deux semaines sans traitement de l'employé numéro 101525.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> MARIE-CLAUDE THIBEAULT**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif